CONCOURS DE CRÈCHE 2025 - 2026
BULLETIN D'INSCRIPTION
Organisé par la Confrérie du Melon de Cavaillon & Traditions Provençales
avec le soutien de la Ville de Cavaillon.
RÉSERVÉ AUX HABITANTS DE LA COMMUNE DE CAVAILLON et LES VIGNERES.

***NOM :** …… ***PRÉNOM :** ……

***ADRESSE :** ……

***N° de téléphone, mobile de préférence :** ……

***E-mail :** ……

PRIX DE L'INSCRIPTION 5,00€ PAR CRÉCHÉ PAYABLE LORS DE LA VISITE

***Catégorie :** ☐ ENFANT (jusqu'à 9 ans) ☐ ENFANT COLLÈGE (de 10 à 16 ans) ☐ ADULTE ☐ CRÈCHE > 2m
***Visite du jury obligatoire : Jour et créneau horaire entre le 19 et le 31/12/2025 auquel vous voulez être visités :**
le ……..décembre 2025 entre ……..h…….. et ……..h ……
Les visites auront lieu sur rendez-vous, après confirmation téléphonique du participant avec les membres du jury.
***Indiquez le santon en argile de 7cm que vous souhaitez recevoir en prix : ……**
Choisir sur le site : www.santons-gasquet.com un santon de 7cm à 8,50 € maximum.
(*) champs obligatoires -
Découper suivant le pointillé, gardez le bas et remettre le haut où vous avez pris ce bulletin avant le 16 décembre 2025

……

Bien lire le règlement du concours pour voir si votre crèche correspond à ces critères

Art 1 : Le concours de crèches est **organisé par la confrérie du melon de Cavaillon et traditions Provençales**, avec le soutien de la mairie de Cavaillon.
Art 2 : Ce concours de crèches Provençales a pour but de maintenir cette vénérable tradition née en 1957 pour Cavaillon et encourager les participants à réaliser eux-mêmes leur crèche.
Art 3 : Il ne s'agit pas de désigner, ou de rechercher la crèche parfaite, mais de souligner et mettre en évidence les aspects positifs de chaque crèche. Les membres du jury s'engagent à exercer leur mission avec bienveillance.
Art 4 : **Les inscriptions seront possibles du 24 novembre 2025 au 16 décembre 2025**. Remettre ce bulletin où vous l'avez retiré, ou l'envoyer par mail à : concours_creches_cavaillon@outlook.fr. Les visites se feront du 19 au 31 décembre 2025. La remise des prix se fera fin janvier 2026 dans les locaux de la mairie de Cavaillon.
Art 5 : Seuls les habitants de Cavaillon et des Vignères ont le droit de participer à ce concours.
Art 6 : Les crèches qui peuvent concourir sont celles qui sont démontées et reconstituées de manière différente chaque année. Les matériaux peuvent être d'argile, de bois, ou de papier, **sauf Playmobil, sujets des gâteaux des rois, autocollants, images ou photos.**
Art 7 : Il y aura 4 catégories : enfant jusqu'à 9 ans, enfant collège de10 à 16 ans, adulte et grande crèche > à 2 m. Pour la catégorie « enfant », tous seront premiers, pour les encourager, ont les appelleras par ordre alphabétique lors de la remise des prix. Pour la catégorie « enfant collège », il y aura les 1er, 2eme et 3eme prix, les autres auront le diplôme de la participation. Pour la catégorie « adulte », il y aura le prix de la ville, le prix de la confrérie, les 1er, 2eme et 3eme prix, les autres auront le diplôme de la participation, idem pour la catégorie « grande crèche » > 2 m. Tous seront récompensés et recevront le santon qu'ils ont choisi en prix.
Art 8 : La visite des crèches est obligatoire, elle sera réalisée après confirmation téléphonique par un ou plusieurs membres du jury qui rempliront une fiche de visite et prendront des photos ou des vidéos de la crèche.
Art 9 : Les critères d'évaluation sont les suivants :
1er : histoire de la crèche, si elle vient des parents, ou grands-parents, etc. …
2eme : appréciation générale, première vue.
3eme : travail personnel, si fabriquée, recherche dans les éléments, mise en scène, etc. …
4eme : mise en évidence de la nativité.
5eme : décor, naturel, cherché dans la colline, …, dimensions, profondeur.
6eme : nature et aspect des santons.
7eme : détails, animée, fixe, eau, moulin, …
8eme : temps de confection.
Chaque critère sera noté sur 5 points, le minimum 1 et le maximum 5, en tout 40 points.
Art 10 : Nous avertirons les participants de la date de remise des prix lorsque la mairie nous la communiquera.
Art 11 : Les lauréats doivent être présents ou représentés, lors de la remise des prix, sinon, ils renoncent de fait à leur prix.

Bon concours. **Validé par le C. A. de la confrérie**